



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

**Procès-verbal**

---

Le 4 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le 30 septembre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

14 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, M. PERROTTE.

7 procurations : M. BIZOUARD (Pouvoir à Mme LECOCQ), Mme BOULNOIS (Pouvoir à Mme GODON), M. CAMBOU (Pouvoir à M. WAILLIEZ), Mme GALINDO (Pouvoir à Mme BOCHENT), Mme BOILLON (Pouvoir à M. LOMBARD), M. BAR (Pouvoir à M. DEVOOGHT), M. CONDAL (Pouvoir à Mme DENIZART).

2 absents : M. TILLER et Mme LEFRANC.

Secrétaire de séance : Mme DENIZART.

La séance est ouverte à 20 H 30.

\*\*\*

Contrat d'apprentissage au Service Communication .....	p 2
Contrat d'apprentissage aux Services techniques.....	p 2
Contrat d'apprentissage en animation au Périscolaire) .....	p 2
Tarification complémentaire pour les cours de fitness, bien-être et salsa.....	p 2
Délibération de déclassement par anticipation et désaffectation programmée du Terrain de boules .....	p 2
Tarif pour la cantine .....	p 3
Prolongation de l'adhésion à l'ENT .....	p 3
Sortie pour les Ados .....	p 4
Tarification à la semaine ou au mois pour les grands ados.....	p 4
Approbation du plan d'épandage pour la société BIOGAZ 60 du Pays de Bray de 2018.....	p 5
Rapport du délégataire Suez eau potable et synthèse.....	p 6
Rapport du délégataire pour l'assainissement.....	p 6

## Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022

- Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

## Contrat d'apprentissage au Service Communication

Monsieur le Maire expose que pour le contrat d'apprentissage présenté aujourd'hui, ainsi que pour les deux suivants, il s'agit de régularisations, les personnes étant d'ores et déjà embauchées. A l'inverse, il a été prévu, par délibération, la création d'un poste d'ASVP pour lequel les services ont bon espoir de bientôt avoir trouvé.

- **Délibération 2022-59** : le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer avec le CFA FORMASUP Nord-Pas-de-Calais de l'Université de Picardie, un contrat d'apprentissage d'assistante de communication, de trois ans, dans le cadre d'un BUT Techniques de commercialisation, business développement et management de la relation client, du 2 septembre 2022 au 31 août 2025, affecté au Service Communication.

## Contrat d'apprentissage aux Services techniques

- **Délibération 2022-60** : le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer avec le CFA Agricole Public des Hauts de France – EPLEFPA de l'Oise, un contrat d'apprentissage de deux ans dans le cadre d'un BPA Travaux d'aménagements paysagers et travaux de création et d'entretien, du 19 septembre 2022 au 31 août 2024, affecté aux Services techniques communaux.

## Contrat d'apprentissage en animation au Périscolaire

- **Délibération 2022-61** : le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer avec le CFA Jean Bosco – UFA Saint Vincent de Paul à Beauvais, un contrat d'apprentissage d'un an dans le cadre d'un CAP AEPE Accompagnant Educatif Petite Enfance, du 5 septembre 2022 au 14 août 2023, affecté au service du Périscolaire.

## Tarification complémentaire pour les cours de fitness, bien-être et salsa

Mme LAVRADAS expose que les cours de fitness, bien-être et salsa ont commencé à Noailles, depuis la rentrée – le professeur et les cours sont très appréciés. Les tarifs sont pour le fitness, à 100 €, le bien-être énergétique, à 90 € et la salsa, à 140 €. Certaines personnes ont demandé s'il y avait la possibilité d'une remise pour celles qui participent aux trois activités, ce qui représente un budget de 330 € à l'année ; il est proposé un tarif annuel à 300 € pour les personnes participant aux trois activités.

Mme GODON renchérit sur la qualité et le dynamisme du professeur.

- **Délibération 2022-62** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une remise de 30 € à l'année, pour une inscription enregistrée aux trois modules cours de fitness/bien-être/salsa portant le tarif annuel, pour l'ensemble des trois activités, à 300 €.

## Délibération de déclassement par anticipation et désaffectation programmée du Terrain de boules

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été conclue avec la société SIGLA, promoteur immobilier, pour un projet de 40 logements et 600 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, sur les parcelles situées au croisement de la rue Herpin et de la rue de Paris.

Deux jours avant la signature prévue fin septembre devant le notaire, la commune a été avisée qu'il manquait une pièce complémentaire au dossier, correspondant à une délibération déclassant et désaffectant le terrain du domaine public.

Il n'est pas certain que le terrain ait été affecté à un usage public : il était privé jusqu'aux alentours de 1998 ; il a été acheté à la famille de Noailles durant le mandat de 1995 à 2001, et l'on pouvait y accéder assez librement – certains se souviennent y avoir fait de la « gymnastique » en classe, n'ayant que la rue à traverser depuis les écoles. Dans le doute, une délibération est présentée au Conseil municipal.

Des commerçants et des particuliers ont déjà manifesté leur intérêt pour investir dans ce projet, ce qui va être transmis à SIGLA. La conjoncture étant très incertaine, il faut être modeste quant à ce projet, mais on continue à le faire avancer.

La signature de la promesse de vente devant Maître Venier, notaire pour les intérêts de la Commune de Noailles, est prévue le 17 octobre prochain.

- **Délibération 2022-63** : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, le déclassement du terrain dit « terrain de boules » sis au lieu-dit «NOAILLES», cadastré AB n° 133 et 134 d'une superficie de 4 583 m<sup>2</sup>, du domaine public communal.

### **Tarif pour la cantine**

**M. ACCARD** expose que les repas pour la cantine sont achetés à la SAGERE et réchauffés sur place. Jusqu'en août 2022, le tarif d'un repas était à 2,73 € TTC.

La SAGERE présente depuis septembre, une augmentation de tarif à 2,90 € TTC le repas. Il est actuellement facturé 3,35 € aux familles, ce qui permet d'ajouter au repas SAGERE le pain, l'eau, le réchauffage des plats...

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il est proposé de ne pas augmenter le tarif facturé aux familles pour le moment, et d'absorber les 17 centimes de coût supplémentaire par repas : cela équivaut en moyenne à 35 € par jour, donc environ 130 € par semaine, ce qui représente une charge abordable pour la Commune. Si d'autres hausses de tarif se présentent ensuite, pour les matières premières, on verra si l'on peut maintenir ou pas le tarif actuel.

Monsieur le Maire appuie effectivement sur le fait que cette hausse, si elle était répercutée, impacterait directement les familles qui sont en première ligne dans cette période un peu difficile.

La décision qui est proposée ne va générer aucun « papier » : elle est donc « écologique », mais aussi symbolique.

- Le Conseil Municipal, décide, à **l'unanimité**, de maintenir les tarifs actuels de la cantine.

### **Prolongation de l'adhésion à l'ENT**

**M. ACCARD** explique qu'il n'a pas été possible de correctement utiliser l'ENT l'année dernière, par suite de problèmes pour obtenir les codes d'accès ; il est néanmoins proposé de reconduire l'adhésion à l'ENT pour cette année, car c'est un service intéressant pour les familles et les enseignants. Cela correspond à 1,55 € par enfant, représentant environ 500 € de charge pour l'école, sachant que cette charge sera prise sous réserve que le problème des codes soit évidemment résolu.

L'ENT est un Espace Numérique de Travail, outil en ligne auquel parents, enfants et enseignants peuvent accéder, proposant de nombreux services sécurisés.

**Mme LECOQ** demande des précisions concrètes concernant les services proposés et si les enseignants sont motivés pour les utiliser : sont possibles, à la discrétion des enseignants, un module Agenda, des modules de journaux qui, sans ces outils, sont souvent malheureusement

imprimés en noir et blanc, des possibilités d'interactions parents/enfants/enseignants. Certains enseignants sont motivés pour l'utiliser, mais c'est aussi aux familles de se saisir des possibilités de cet outil, de se l'approprier et, le cas échéant, de ne pas manquer de faire part de leur intérêt auprès des enseignants. Cet outil est déjà très apprécié et bien utilisé au niveau des collèges et des lycées. Un bilan pour l'école sera fait dans un an. La Municipalité va veiller à ce que les services soient correctement accessibles.

- **Délibération 2022-64** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, **par 20 voix pour, et 1 voix contre (M. JAKUBCZAK)**, la prolongation de l'adhésion à l'ENT Espace Numérique de Travail pour l'accès à l'outil ONE pour l'année scolaire 2022/2023.

### Sortie pour les Ados

**M. ACCARD** présente le nouveau calendrier des sorties prévues pour les Ados. Il est demandé au Conseil Municipal de voter sur la participation des familles.

La première sortie est prévue au McDonald's et à la patinoire de Beauvais le 21 octobre, ce qui ne nécessite pas de prise en charge de transport et de repas puisqu'il est facile aux parents d'accompagner les enfants et de prévoir pour le repas. Le prix de l'activité représente un coût total de 154 € : il est proposé de ne pas demander de participation aux familles.

Le 2<sup>ème</sup> évènement, le 28 octobre, est une soirée à la Maison des ados, de 19h00 à 22h30 : il est aussi proposé de ne pas demander de participation aux familles.

La 3<sup>ème</sup> date, prévue le 14 décembre, est une sortie au Marché de Noël d'Amiens. Le coût du transport, de 950 €, est conséquent : il est proposé de demander une participation de 10 € aux familles.

**Mme BOCHENT** trouve que le coût de la dernière sortie prévue est vraiment très cher, surtout pour aller faire du shopping, sans facette d'activité vraiment collective, ni culturelle – trop cher, en tous les cas, pour le gain que cela va apporter aux ados.

**Mme LECOCQ** demande si les ados seront encadrés, ce que confirme bien **M. ACCARD**. Il précise qu'il s'agit d'élèves en collège et lycée, qui devraient vaquer par petits groupes.

- **Délibération 2022-65** : le Conseil Municipal décide, **par 20 voix pour, et 1 abstention (Mme BOCHENT, au vu du 3<sup>ème</sup> point)**, de fixer la participation financière des familles souhaitant bénéficier de la sortie au Marché de Noël à Amiens à 10 € par ado.

### Tarifification à la semaine ou au mois pour les grands ados

**M. ACCARD** présente un point de clarification pour l'inscription à la Maison des Ados. Actuellement les élèves peuvent s'inscrire au mois, ou directement pour l'année entière.

Cette année il y a aussi des demandes d'élèves en lycée, mais ceux-ci ne peuvent profiter des activités en semaine, car les horaires des transports en commun ne le leur permettent pas. Ils demandent donc à pouvoir venir durant les vacances scolaires, sachant que le pôle Ados est ouvert une semaine à chaque période de « petites vacances », ainsi que tout le mois de juillet.

Il est proposé la tarification suivante : 10 € par semaine lors des « petites vacances », et 20 € pour le mois de juillet.

Ce tarif sera aussi proposé aux collégiens qui ne souhaitent pas venir en semaine.

**Mme LECOCQ** demande quels sont les tarifs actuels : le tarif pour l'inscription à l'année est de 90 € ; le tarif mois par mois est sinon de 10 €, ce qui représente en tout 110 € à l'année, s'ils viennent finalement toute l'année.

**Mme LECOCQ** fait remarquer que la majeure partie des sorties organisées ayant lieu lors des vacances, il ne serait pas satisfaisant que les ados ne viennent que pour cela. **M. ACCARD** précise que ce n'est pas le cas et que la fréquentation du Pôle Ados n'est pas corrélée avec la

proposition des sorties, les ados venant très régulièrement. Actuellement, on compte 21 inscrits pour l'année.

Monsieur le Maire note que la Municipalité est en quelque sorte « victime de son succès » car les offres de loisirs qu'elle propose remportent un franc succès : il va falloir réfléchir à un mode de fonctionnement différent, pour ne pas conditionner les initiatives d'activités, et leur tarification, à des délibérations du Conseil municipal, et peut-être envisager une régie, ou une validation par la Commission scolaire, ce qui augmenterait la réactivité de décision et de mise en œuvre financière.

➤ **Délibération 2022-66** : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide les tarifs d'inscription suivants, pour les lycéens ne pouvant adhérer à l'année :

- 10 € pour les inscriptions à la semaine, pour les petites vacances scolaires
- 20 € pour les inscriptions au mois durant les grandes vacances d'été

### **Approbation du plan d'épandage pour la société BIOGAZ 60 du Pays de Bray**

Monsieur le Maire précise que ce point fait suite à une consultation publique, dans le cadre de la mise en service d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Auneuil. Madame la Préfète appelle toutes les communes concernées par l'épandage des digestats résultant de la méthanisation à délibérer sur les plans d'épandage les concernant.

Deux tiers des communes ne délibèrent pas, car ce n'est pas obligatoire mais, compte tenu que Monsieur BIBERON est partie prenante dans le projet, il est normal que le Conseil municipal délibère sur cette question, par souci de transparence.

**M. DEVOOGHT** expose que ce projet, soumis à consultation publique demandée par arrêté préfectoral, du 28 août au 10 octobre dernier, concerne 48 communes du territoire. La consultation a été accessible via le site de la Préfecture, ainsi qu'en Mairie d'Auneuil.

Cette entreprise produit du gaz méthane utilisé dans le réseau GRDF et le projet s'ajoute à d'autres unités de méthanisation fonctionnant déjà dans le département de l'Oise.

L'unité de traitement est installée sur la commune d'Auneuil et concerne 17 exploitations agricoles et une coopérative du département. Cela représente environ 2 700 ha de cultures diverses et variées, mais aussi des déchets d'élevage, et des déchets de cantines car celles-ci vont devoir dorénavant les traiter et non pas les mettre en décharge.

Toutes ces matières (pulpe de betteraves, déchets de maïs, etc.) en se dégradant, dégagent différents gaz : l'objectif est de les stocker et que cela alimente une unité de méthanisation, évitant leur échappement dans l'atmosphère, ce qui répond à un souci environnemental. Ce gaz est ensuite injecté dans le réseau. Il en ressort néanmoins un résidu qui doit être épandu.

Pour Noailles, trois parcelles appartenant à un exploitant agricole sont concernées par ce plan d'épandage sur lequel le Conseil municipal doit délibérer. Il s'agit aussi de 2 parcelles sur Villers-Saint-Sépulcre et de quelques parcelles sur Sainte Geneviève. Le plan reste consultable sur le site internet des services de l'Etat.

Par rotation sur 2 700 ha en trois années, 900 ha sont concernés par un épandage de digestats tous les 3 ans, qui sont incorporés au sol pour apporter du N (matière azotée), du P (matière phosphatée) et du K (matière potassique).

Lecture est faite du projet de délibération.

**Mme LECOQ** trouve que la présentation de ce sujet est trop tardive et précipitée pour laisser le temps de tout comprendre, d'autant qu'il représente plus de 300 pages ; elle déplore qu'il n'y ait pas de carte correspondant à la commune de Noailles.

Il est vrai que le tout est difficile à lire, et n'a finalement pas été présenté précédemment.

**M. DEVOOGHT** reprécise que, en ce qui concerne Noailles, il s'agit de terres agricoles, arables, qui ne sont ni à proximité de bois, ni à proximité de rivières. La délibération qui est demandée se rapporte aux plans d'épandage, et n'a pas à se prononcer sur l'implantation du méthaniseur.

- **Délibération 2022-67** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **M. BIBERON ne prenant pas part au vote (car faisant partie de la société concernée)**, approuve, **par 18 voix pour, et 2 absentions (Mme LECOCQ et M. CONDAL)**, le plan d'épandage des digestats résultant de l'unité de méthanisation installée sur la commune d'Auneuil.

### **Rapport du délégataire Suez eau potable et Synthèse**

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel 2021 de SUEZ, le délégataire pour l'eau potable pour la commune de Noailles. Il est assez long, mais intéressant, avec des chiffres clés :

Il y a 1 210 abonnés. Le tarif au m<sup>3</sup> est à 1,95 €. Sont enregistrés 3,58 % d'impayés (contre 0,08 % en 2019 et 5,2 % en 2020) – à noter qu'il appartient toujours au délégataire de poursuivre pour recouvrer ces sommes.

Le taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée est de 100 % pour la facette microbiologie et de 60 % pour les paramètres physico-chimiques.

126 861 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés dans l'année (115 809 m<sup>3</sup> en 2020, 131 977 m<sup>3</sup> en 2019).

156 564 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution (158 807 m<sup>3</sup> en 2020), chiffres à mettre en rapport avec le rendement du réseau en 2020 établi à 72.32 % contre 79.44 % en 2019 – ce qui n'est pas complètement satisfaisant. Le rendement étant la différence entre la quantité d'eau sortie du forage et celle facturée au final, cela correspond malheureusement effectivement à des fuites de canalisations, ou à des fuites chez des administrés, qui ne seraient pas facturées. Il y a eu par exemple d'énormes fuites, pour certaines repérées par les services techniques, en pleine période de sécheresse, rue Arnaud Bisson, où les canalisations sont à refaire, ou rue de Boncourt où elles ont été refaites maintenant.

**M. PERROTTE** et **M. JACKUBCZAK** rappellent aussi les incendies qui peuvent faire monter la consommation à plus de 1 000 litres par minute (60 m<sup>3</sup> à l'heure).

Le rapport est à la disposition du public ; il est demandé au Conseil municipal de prendre acte d'avoir pris connaissance de ce rapport.

Il y a encore beaucoup de travail concernant le dispositif d'eau potable. Il est prévu de passer à la télérelève qui apportera du modernisme et de la sécurité pour les usagers, notamment en cas de fuites d'eau : les discussions sont en cours de finalisation avec le délégataire SUEZ pour, qu'au final, l'utilisateur paye le « bon prix ».

M. le Maire rappelle que la compétence Eau qui est encore compétence communale passera, en 2026, à l'Intercommunalité.

Le Conseil Municipal prend acte d'avoir pris connaissance du rapport 2021 du délégataire SUEZ Eau potable pour Noailles.

### **Rapport du délégataire pour l'assainissement**

M. le Maire précise que la compétence Assainissement est devenue compétence intercommunale depuis 2017 ; le Conseil municipal doit néanmoins prendre acte du rapport du délégataire.

**M. DEVOOGHT** présente le rapport 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement, qui a été approuvé par la Thelloise le 29 septembre dernier. Il sera, à terme, consultable sur le site de la Thelloise et de la commune de Noailles.

Il y a 13 contrats d'assainissement enregistrés sur la Thelloise, pour la gestion de 11 stations de traitement, pris en charge par les délégataires SUEZ et VEOLIA. Il est prévu qu'il n'y ait plus qu'un seul délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec un nouveau marché, qui sera principalement passé avec Véolia, en gardant SUEZ pour trois années sur le plateau du Thelle.

Le rapport comprend, commune par commune, les volumes traités, le nombre d'abonnés, les charges de remboursement d'emprunts, l'encours de la dette autour de 10 millions d'euros, le prix moyen de l'eau, le prix moyen de l'assainissement – en sachant que pour la Thelloise, la majorité de la quote-part assainissement est entre 4,50 € et 5,80 € du m<sup>3</sup>, jusqu'à 9,80 €.

M. DEVOOGHT présente aussi le rapport de la Communauté de communes sur les déchets, approuvé au Conseil communautaire. La Thelloise collecte plus de 58 000 tonnes de déchets par an (ordures ménagères, verre, emballages, déchets verts...), pour un budget de 7 100 000 euros soit 113,74 € par habitant. A noter que les coûts de cette collecte de déchets sont en bonne partie non reportés sur les usagers de la Thelloise – il existe néanmoins une redevance sur les impôts fonciers, qui couvre moins de 50 % du coût total de la collecte de déchets.

**Mme BOCHENT** relève le raccourci disant qu'« il n'y a que les propriétaires qui paient », précisant que les bailleurs peuvent aussi répercuter cette charge auprès des locataires.

**M. DEVOOGHT** remarque que beaucoup de locataires ne remboursent malheureusement pas les propriétaires.

M. le Maire appuie le fait que, sans que l'on en ait réellement conscience, la Communauté de communes prend en charge de nombreuses choses sur le territoire et, notamment, finance le ramassage des déchets. Les services ne tombent pas du ciel, et ne sont pas gratuits. De même pour l'eau, qui est une denrée précieuse, les services eau potable et assainissement sont un grand atout. De gros efforts sont néanmoins encore à faire pour Noailles en termes de tri, en termes de volumes (cf notamment pour les résidus de cantine), et en termes de points de collecte collectifs et d'apports volontaires, à voir aussi avec les bailleurs...

M. DEVOOGHT liste les volumes traités par habitant pour différents déchets, correspondant en tout à une tonne par habitant et par an. M. le Maire remarque aussi que, ailleurs en France, des communes sont passées à la redevance incitative, avec pesée des bacs.

Le Conseil Municipal prend acte d'avoir pris connaissance du rapport 2021 du délégataire pour l'assainissement pour Noailles.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **M. PERROTTE** alerte sur un tampon d'assainissement, au 43 rue de Calais, qui menace de céder, avec un affaissement. **M. DEVOOGHT** explique que les responsabilités sont compliquées entre le Département (qui a refait le tapis), la commune de Noailles, (propriétaire du tampon mis à disposition de la Thelloise), et la Thelloise elle-même : l'ouvrage d'assainissement n'a pas bougé, mais la réfection autour n'a pas été suffisante ; c'est en passe d'être résolu.
- **M. DEVOOGHT** note que des problèmes, comme celui évoqué aujourd'hui, commencent à se faire jour, suite aux gros épisodes de sécheresse survenus cette année : il est à craindre d'autres soucis de réseaux et de voiries après l'hiver.
- M. le Maire fait part des remerciements du Président du Comité des Fêtes de Noailles, M. BAR, pour l'aide financière apportée à l'association et pour la subvention exceptionnelle

concernant les Jeux Intervillages, qui ont remporté un franc succès et seront organisés par la commune de Berthecourt l'an prochain.

- M. le Maire note aussi les remerciements de Mme SMESSAERT, Président de la délégation de l'Oise pour le Secours catholique, pour la subvention de 600 € accordée par la municipalité.
- Remerciements sont transmis, également, du Rotary Club Méru Chambly, pour l'aide apportée par la Municipalité, et par le Comité des Fêtes de Noailles, pour le Salon des gourmets.
- Le Conseil départemental a accordé une subvention de 9 046 €, obtenue au titre des amendes de police, pour les travaux de sécurisation des passages piétons, qui vont être lumineux, en centre-ville RD 1001.
- Le Bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire de la Préfecture de l'Oise a attribué 54 577,94 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2021 (contre environ 45 000 € en 2020).
- M. le Maire note que des coûts en hausse, dus notamment au chauffage, sont prévisibles ; une commission est prévue sur le sujet mais, sans attendre la tenue de cette commission, il est envisagé de réduire l'éclairage public dans Noailles, hormis pour la D 1001, et de couper l'éclairage public, de 23h00 à 5h00, ce qui va permettre des économies, et présente une vertu environnementale certaine. Le Conseil municipal en est d'accord.

Par ailleurs, il y a certains secteurs de la commune, où l'éclairage a été coupé, pour des raisons de sécurité, décourageant ainsi - apparemment avec efficacité - une certaine jeunesse à vaguer tardivement.

Des restrictions sont aussi envisagées pour les illuminations de Noël, quand bien-même il s'agit de leds : il va falloir y réfléchir, réduire, sans supprimer. A noter que certaines communes arrêtent d'ores et déjà l'éclairage publique entre 21h00 et 6h00.

M. PERROTTE suggère de diminuer l'intensité des éclairages ou de n'en garder qu'un sur deux allumé. M. le Maire expose que des économies ont déjà été générées grâce au passage aux leds pour une partie des candélabres. Il y a eu déjà deux campagnes de remplacement des candélabres, passés en leds, sur la D 1001, une année, puis rue Arnaud Bisson jusqu'à la route de Mouy, rue Annoëpel et route de Chaumont, ainsi que rue de Boncourt, l'année suivante ; il reste les 4 quartiers à passer en leds.

L'intensité des leds pour chaque candélabre, à certains créneaux horaires, est modulée. Il serait intéressant de faire contrôler cette programmation qui a été faite par Eiffage. Si jamais les dispositions de réduction d'éclairage prises s'avéraient poser problème, il faudrait changer le cas échéant.

A noter qu'il y a aussi des travaux en cours devant les immeubles HLM de la rue de l'Avenir, avec changement des candélabres ; il y a des difficultés pour la fourniture des candélabres, ce qui va entraîner des retards.

- De même, les travaux d'ECF (enrobés coulés à froid) prévus rue de la Cavée et rue du Courtil Crête vont être reportés : la Municipalité a été prévenue ce jour par le prestataire que les travaux, prévus demain, n'auraient pas lieu cette année. M. le Maire souligne la légèreté absolument inadmissible du procédé employé par OISE TP, de prévenir la veille

pour le lendemain. Il va veiller à ce que OISE TP (ayant sous-traité à COLAS) prenne a minima en charge le renforcement des tampons d'assainissement et les bouches à clé, ne serait-ce que par sécurité routière, et respecte ses obligations contractuelles. Des solutions avec d'autres prestataires sont recherchées par ailleurs – sachant que les travaux doivent être effectués avant les premières gelées.

- Le Bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire de la Préfecture de l'Oise a procédé au mandatement de 731,66 € à titre de 1er acompte sur la subvention de 1 166,29€ allouée pour la réparation des dégâts consécutifs aux intempéries de juin 2021, qui avaient nécessité l'ouverture de toute la chaussée rue Arnaud Bisson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire de NOAILLES,  
Benoît BIBERON

Le Secrétaire de séance,  
Christelle DENIZART

Les autres membres présents : M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, et GLELE-TAMION.

# AGENDA

## ***OCTOBRE***

Jusqu'au 31 octobre : Octobre rose

Vendredi 7 Octobre

Accueil des nouveaux habitants, à 18h30 à l'HDV

Samedi 15 Octobre

Matinée plantations : RDV à 8h30 à l'HDV

Samedi 15 Octobre

Espace Parisis Fontaine : Soirée Disco par le Comité des Fêtes, à 19h30

Samedi 22 Octobre

Espace Parisis Fontaine : Soirée Dansante par le Comité de Jumelages, à 19h00

## ***NOVEMBRE***

Vendredi 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre : RDV à l'HDV à 11h00

Dimanche 20 Novembre

Brocante d'automne : en Centre-ville, de 6h30 à 17h00

## ***DÉCEMBRE***

Vendredi 2 Décembre

Illuminations + vin chaud + Spectacle de Noël, à l'HDV, à 17h30

Dimanche 4 Décembre

Repas des aînés, à l'Espace Parisis Fontaine, à 12h00

Dimanche 11 Décembre

Marché de Noël, à l'Espace Parisis Fontaine, de 10h00 à 18h00

## ***JANVIER***

Vendredi 27 Janvier

Vœux du Maire, à l'Espace Parisis Fontaine, à 19h00